

Perpignan, le 17 décembre 2025

**Décision n°2025-056 du 17 décembre 2025 portant nomination du directeur et du directeur adjoint
de l'unité de recherche Centre de Droit Economique et du Développement Yves Serra**

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ DE PERPIGNAN,

Vu le code de l'éducation, notamment son article L 712-2 ;

Vu les statuts de l'université ;

Vu le règlement intérieur centre de droit économique et du développement ;

Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant M. Yvan Auguet, élu président de l'université de Perpignan ;

Vu le procès-verbal des opérations de vote et de dépouillement pour le scrutin du jeudi 20 novembre 2025 relatif à l'élection du directeur de l'unité de recherche CDED Yves Serra ;

Vu le procès-verbal des opérations de vote et de dépouillement pour le scrutin du jeudi 20 novembre 2025 relatif à l'élection du directeur adjoint de l'unité de recherche CDED Yves Serra ;

DÉCIDE :

Article 1^{er} – Monsieur Jean-Marc MOULIN, professeur des universités, est nommé directeur de l'unité de recherche (UR) Centre de Droit Economique et du Développement Yves Serra – UR 4216 à compter du 1^{er} janvier 2026 pour une durée de cinq ans, renouvelable une fois.

Article 2 - Monsieur Jean-François CALMETTE, maître de conférences, est nommé directeur adjoint de l'unité de recherche (UR) Centre de Droit Economique et du Développement – UR 4216 à compter du 1^{er} janvier 2026 pour une durée de cinq ans, renouvelable une fois.

Article 3 : La directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur la liste de diffusion « admin-info », « etudiants » et sur le site internet de l'université.

Le président,
Yvan AUGUET

